

Règlement Jeu-Quiz des 80 ans – Connaissez-vous bien nos villages ? –

Du 11 mai au 31 décembre 2026

Article 1 – Organisation

L'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège est situé à l'Avenue Général de Gaulle, 84110 Vaison-la-Romaine, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **Jeu-Quiz des 80 ans – Connaissez-vous bien nos villages** », du 11 mai au 31 décembre 2026 inclus au sein de l'espace accueil de l'office de tourisme Vaison Ventoux Provence et lors des événements extérieurs sur lesquels l'équipe de l'office de tourisme Vaison Ventoux Provence est présente.

Article 2 – Conditions de participation

- . Le jeu est ouvert à toute personne physique.
- . Un seul bulletin de même type est accepté par famille (même nom, même téléphone).
- . La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
- . Les membres du personnel de l'Office de Tourisme, ainsi que leur famille, ne peuvent pas participer.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque utilisateur doit :

1. Remplir entre un et quatre bulletins (un de chaque type au maximum) disponibles au sein de l'espace accueil de l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence sous format papier. Sur chaque bulletin, l'utilisateur doit inscrire le nom du village correspondant au numéro présent sur le kakémono correspondant.
2. Renseigner son nom, prénom, email et numéro de téléphone.

Toute participation ne respectant pas ces modalités sera considérée comme nulle.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par «L'organisateur» sans que celui-ci n'ait à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 – Dotations

Plusieurs lots à gagner de façon unitaire. Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 2 kits Intrigue dans la Ville « L'Apollon Lauré » - valeur unitaire : 12.50€.
- 2 kits Intrigue dans la Ville « L'Aura de Vaison » - valeur unitaire : 12.50€.
- 5 kits Intrigue dans les Villages « La Comtesse Disparue » - valeur unitaire : 12.50€.
- 5 kits Intrigue dans les Villages « L'Enigme des Templiers » - valeur unitaire : 12.50€.

- 5 kits Intrigue dans les Villages « Meurtre dans la Vallée » - valeur unitaire : 12.50€.
- 20 sachets de lavande Vaison Ventoux Provence – valeur unitaire :
- 50 porte-mines Vaison Ventoux Provence – valeur unitaire : 0.57€.
- 10 gourdes en verre Vaison Ventoux Provence – valeur unitaire : 6.64€.

. Les lots ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie.

. Les lots sont à récupérer sur place aux jours et horaires d'ouverture de l'office de tourisme. Aucun lot ne sera expédié.

Article 5 – Désignation des gagnants

. Les gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides.

. Cinq tirages au sort sont prévus parmi les bulletins valides au sein de l'office de tourisme Vaison Ventoux Provence. Le tirage au sort sera effectué par un membre du personnel de l'office de tourisme. Les bulletins valides non gagnants lors du premier tirage seront remis en jeu pour le tirage suivant.

Dates des tirages :

- Le 6 juillet 2026 à 15h.
- Le 6 août 2026 à 15h.
- Le 8 septembre 2026 à 15h.
- Le 10 novembre 2026 à 15h.
- Le 2 janvier 2027 à 15h.

Les gagnants seront contactés par téléphone. Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours, le lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

Article 6 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu (coordonnées des gagnants) sont nécessaires pour la gestion du concours. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni transmises à des tiers.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Les données seront supprimées dans un délai d'un mois suivant l'annonce des gagnants.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande à l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence.